



AGENCE DES PARTICIPATIONS DE L'ETAT
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 9 novembre 2016

Privatisation de la société Aéroports de Lyon

L'Agence des participations de l'Etat annonce la cession à ADL Participations de sa participation de 60% au capital de la société Aéroports de Lyon.

L'Etat, par l'intermédiaire de l'Agence des participations de l'Etat (APE) a cédé, le 9 novembre 2016, sa participation de 60% au capital de la société Aéroports de Lyon (ADL), à ADL Participations, société constituée par VINCI Airports, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et Crédit Agricole Assurances à travers sa filiale Predica, pour un montant d'environ 535 millions d'euros.

L'APE se félicite de la réalisation de cette opération, qui fait suite à la désignation, le 28 juillet 2016, sur avis conforme de la Commission des participations et des transferts, du consortium VINCI Airports / CDC / Predica comme acquéreur pressenti de la participation de l'Etat. Ce consortium a été désigné au terme d'une procédure d'appel d'offres ouverte, transparente et non discriminatoire conduite en concertation étroite avec les actionnaires publics locaux (Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole, Métropole de Lyon, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département du Rhône) et la Communauté de communes de l'Est Lyonnais.

Conformément aux dispositions du code du travail, le comité d'entreprise de la société ADL a été informé et consulté sur cette cession. Celle-ci a par ailleurs recueilli l'autorisation du ministre chargé de l'aviation civile (au titre du décret n° 2007-244 du 23 février 2007 relatif aux aérodromes appartenant à l'Etat et portant approbation du cahier des charges type applicable à la concession de ces aérodromes) par un arrêté publié le 30 octobre, ainsi que celle, sous réserve d'engagements, de l'Autorité de la Concurrence (au titre du contrôle des concentrations) le 31 octobre.

L'Etat conservera, par son rôle de concédant, les leviers lui permettant de s'assurer de la robustesse économique de la société et du respect des exigences liées au service public aéroportuaire, notamment en matière de sûreté et de prise en compte des enjeux environnementaux.

Contact presse Agence des participations de l'Etat :

Charlotte NEUVY : 01 44 87 70 42 - charlotte.neuvy@ape.gouv.fr



AGENCE DES PARTICIPATIONS DE L'ETAT